

# Commune d'Aixe-sur-Vienne

## Arrêté du Maire

N° 10/2023

**Objet : Période d'ouverture du camping municipal « Les Grèves »**

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2211-1, L 2 212 -1 et, L 2 212-2,

Vu le règlement intérieur du camping du 15 mai 2000,

### ARRÊTE :

**Article 1 :**

Le camping municipal sera ouvert au public du 1er mai 2023 au 30 septembre 2023 pour la saison estivale.

**Article 2 :**

Les services techniques municipaux seront chargés de la remise en service des installations sanitaires et de sécurité.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'AIXE SUR VIENNE, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'AIXE SUR VIENNE sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Aixe-sur-Vienne, le 07/04/2023

Le Maire,



René ARNAUD



## Acte à classer

10-2023

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-04-11T08-04-53.00 ( MI244358498 )

Identifiant unique de l'acte : 087-218700102-20230407-10-2023-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Période d'ouverture du camping municipal "Les Grèves"

Date de décision : 07/04/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1. Police municipale

Identifiant unique de l'acte  
antérieur :

Acte : Ouverture 2023.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/04/23 à 08:04

Par DELAGE Dominique

Transmis

Date 11/04/23 à 08:04

Par DELAGE Dominique

Accusé de réception

Date 11/04/23 à 08:16